

**Alios®****Protection fongicide des semences de maïs****Composition :** ..... 300 g/L de triticonazole**Formulation :** Suspension concentrée pour traitements de semences (FS)**AMM n° :** ..... 9400008

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**Usages et doses autorisés :**

Maïs : charbon des inflorescences : .0,037 L/unité de 50 000 graines sur la base d'une densité de semis maximale de 2,2 unités/ha soit 110 000 graines/ha.

**DAR :** .....défini par le stade d'application (traitement de semences)**Conditions d'emploi :**

- ⇒ Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases et une protection respiratoire (niveau P2 minimum) pendant les phases d'ensachage et de nettoyage.
- ⇒ Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation animale ou humaine.
- ⇒ Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, incorporer les semences dans le sol ; s'assurer que les semences sont également incorporées en bout de sillons.
- ⇒ Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence accidentellement répandue.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :  
UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC  
PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION,  
LISEZ L'ETIQUETTE ET  
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

**BASF**  
We create chemistry

**Traitement de  
semences**

**Classement toxicologique :**



Mention d'avertissement : **Attention**

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Peut produire une réaction allergique contient :  
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Réglementation transport ADR : ..... classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : ..... fût de 200 l et conteneur de 1000 l

**La matière active**

Le **triticonazole** appartient au groupe chimique des triazoles

**Nom chimique** : (RS)-(E)-5-(4-chlorobenzylidène)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1,-lméthyl)cyclopentanol

**Formule brute** : C<sub>17</sub>H<sub>20</sub>.ClN<sub>3</sub>O

**Masse molaire** : 317,8

**Le produit formulé : Alios**

**Propriétés physiques et chimiques**

Densité : 1,08

Température limite de stockage : -10° - +40°C

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >2000 mg/kg

**Equipement de Protection Individuelle**

- Porter des gants, des lunettes et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation et une protection respiratoire (niveau P2 minimum) pendant les phases d'ensachage et de nettoyage.
- Vérifier la validité du masque de protection et changer la cartouche si nécessaire.
- Rapporter les équipements de protec-

tion individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux

Caractéristiques des EPI (Recommandations BASF)		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		Traitement des semences		
		Mélange / chargement / calibrage	Ensachage	Nettoyage
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓
EPI partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓	✓	✓
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)			✓ Niveau P2 minimum	✓ Niveau P2 minimum
Bottes certifiées EN 13 832-2:2006		✓	✓	✓

**LMR européenne :**

Se reporter au site :  
[http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)

## **Intérêt du produit**

Alios est utilisé par les semenciers pour protéger certains hybrides sensibles au charbon des inflorescences.

## **Mode d'action**

Le *triticonazole* agit par inhibition de la biosynthèse de l'ergostérol et perturbe ainsi le fonctionnement et la formation des membranes cellulaires du parasite. Il est systémique. Il appartient au groupe 3 de la classification FRAC.

## **Champ d'activité**

Alios est efficace contre le charbon des inflorescences (*Sphacelotheca reiliana*).

## **Conditions d'application**

**Dose : 0,037 L/unité de 50 000 graines**

Sur la base d'une densité de semis maximale de 2,2 unités/ha soit 110 000 graines / ha).

0,336 L/q d'Alios sont appliqués sur une semence d'un PMG de 220 g ; cette dose apportant 100 g/q de *triticonazole*.

1 application par an.

L'efficacité d'Alios peut être diminuée en sols riches en matière organique (> 4-4,5%) où en situation de déficit hydrique dans le mois qui suit le semis.

## **Compatibilité**

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Utiliser Alios avec un pelliculant pour renforcer l'adhésivité du produit sur la semence.

Alios n'agit pas contre les pythium, l'utiliser en association avec une spécialité de désinfection dotée d'une activité anti-pythium, après vous être assuré que le mélange est autorisé.

## **Préparation de la bouillie**

Alios s'utilise en pompage direct pour application à l'état pur sur les semences en mouvement ou pour préparation d'une bouillie avec la spécialité de complément.

- ◆ Introduire dans la cuve de préparation 90% du volume d'eau nécessaire.
- ◆ Maintenir l'eau sous agitation lente (40 à 70 t/min) et ajouter la quantité d'Alios nécessaire.
- ◆ Rincer les emballages vides avec le volume d'eau manquant et compléter la bouillie.
- ◆ Après 10 mn d'agitation, votre bouillie est prête à l'emploi.
- ◆ Contrôler le débit de semences et de bouillie de votre machine de traitement.
- ◆ Aérer les locaux de préparation de la bouillie de traitement de semences.

Élimination des fonds de cuve et des eaux de rinçage : se référer à la réglementation en vigueur.

## **Précautions d'emploi**

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tel : 04.72.32.45.45**

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex  
Tel 04 72 32 45 45

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI